



Séance du Conseil Municipal du vendredi 17 novembre 2023

**Délibération du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel**

Séance ordinaire du vendredi 17 novembre 2023

N°17/Foncier

Acquisition de la parcelle cadastrée AV 799 pour partie sise rue des Oulches

Le vendredi 17 novembre 2023, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 9 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : Mme Véronique CHAINIAU

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, M. Mohamed ANAJJAR, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentés : M. Gourta KECHIT par M. Jean-Louis MARSAC, Mme Hakima BIDEHADJELA par Mme Véronique CHAINIAU, M. Cémil YARAMIS par M. Cédric PLANCHETTE, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO par M. Mohamed ANAJJAR, Mme Virginie SALIBA par M. Jean-Pierre IBORRA, M. Bankaly KABA par M. Sori DEMBELE

Absent excusé : M. Hervé ZILBER

Absent :

M. le Maire expose que dans le cadre de l'élargissement des voies et de la requalification des espaces publics dans le secteur Moscou, la Commune envisage d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section AV n°799, sise rue des Oulches, appartenant à l'indivision KEGHIAN.

M. le Maire explique que cette acquisition foncière permet d'élargir la rue des Oulches bordant ladite parcelle. Il précise que cet élargissement permettra de réaliser les travaux des réseaux, notamment d'assainissement et l'installation de bornes enterrées pour la collecte des ordures ménagères, ainsi qu'à terme, de redéfinir l'alignement de celle-ci dans le prolongement du programme immobilier dans le secteur Moscou.

M. le Maire informe que l'acquisition de la parcelle cadastrée section AV n°799 pour partie, d'une surface de 120 m² environ est consentie avec l'accord des parties, pour un montant d'1 euro symbolique en faveur de l'indivision KEGHIAN.

M. le Maire précise que la Commune prendra en charge la démolition du bâtiment « annexe » en R+1 situé en limite de la rue des Oulches et du mur de clôture faisant l'objet d'une procédure de mise en sécurité urgente, situés sur ladite partie de la parcelle à acquérir.

Il indique que le coût de la démolition du bâtiment « annexe » en R+1, d'une surface au sol de 75 m²,

est estimé à 30 000 € TTC et que le coût de la démolition du mur de clôture faisant l'objet d'une procédure de mise en sécurité urgente, d'une longueur de 160 ml, est estimé à 19 200 € TTC.

M. le Maire indique que les frais et coûts liés au transfert de propriété seront pris en charge par la Commune.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU les échanges avec l'indivision KEGHIAN et les accords de ladite indivision en date du 19 octobre et 6 novembre 2023,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Habitat - Développement Durable du 23 octobre 2023,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 7 novembre 2023,

DECIDE de procéder à l'acquisition, auprès de l'indivision KEGHIAN, de la parcelle cadastrée section AV n°799 pour partie, d'une surface de 120 m² environ, afin d'élargir et requalifier la rue des Oulches.

ACCEPTE que cette acquisition, soit consentie au prix d'1 euro symbolique en faveur de l'indivision KEGHIAN.

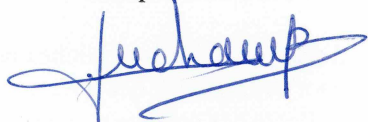
PRECISE que la Commune prendra en charge la démolition du bâtiment « annexe » en R+1 situé en limite de la rue des Oulches et du mur de clôture faisant l'objet d'une procédure de mise en sécurité urgente, situés sur la parcelle AV n°799.

INDIQUE que les frais liés au transfert de propriété seront pris en charge par la Commune.

AUTORISE M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents relatifs aux actes d'acquisition.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,
Mme Véronique CHAINIAU



Le Maire,
M. Jean-Louis MARSAC



28 NOV. 2023

Publication le :

Transmission en Sous-préfecture le :

28 NOV. 2023

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNE DE VILLIERS-LE-BEL

4, Rue du Docteur Rampont
Cadastre : Section AV n°799
Contenance cadastrale totale: 63a 38ca
Superficie indicative : 6364 m²

PLAN DE DIVISION

Ind.	Date	Modifications

Planimétrie : Rattachée au système RGF93 zone 8
(CC49) conique conforme

Altimétrie : Rattachée au système NGF-IGN 69
(Altitude Normale), par procédé GNSS



GEOSAT

Mathieu SALTRA
Lionel RAFFIN
Amédée MATTESSON
Bertrand CHATIN
Jonathan CHARON
Melissa CORNU
41-45 Boulevard Romain Rolland
75014 PARIS
Tél : 01 42 23 96 81

Dossier : 234466

Fichier : 234466 - Division.dwg

Date : Septembre 2023

Echelle : 1/200

Auteur : MDS

VU et ANNEXE
à la délibération du Conseil Municipal
en date, du

17 NOV. 2023

Le Maire de Villiers-le-Bel,

M. Le Maire
Jean-Louis MARSAC

